



Département de  
l'économie et du sport

Rue Caroline 11  
1014 Lausanne

Secrétariat d'Etat à l'économie  
Libre circulation des personnes et  
Relations du travail  
Monsieur Peter **GASSER**  
Effingerstrasse 31  
**3003 Berne**

Lausanne, le 26 février 2013

**Procédure d'audition concernant la révision partielle de l'ordonnance sur le service de l'emploi et de l'ordonnance sur les émoluments**

Monsieur,

Votre courrier du 7 janvier 2013 m'est bien parvenu et il a retenu toute mon attention. Je vous remercie de m'avoir consulté dans le cadre de la procédure d'audition relative au projet de révision partielle des textes mentionnés en titre.

Après avoir pris connaissance des documents relatifs à ces objets, j'ai l'avantage de vous informer que je soutiens la volonté exprimée par le SECO de réviser partiellement les documents précités et relève que les modifications proposées paraissent dans leur ensemble justifiées.

Pour le surplus, j'avais à me prononcer entre plusieurs propositions relatives à la formulation du nouvel article 28, al. 3 OSE concernant le statut du quasi-indépendant et confirme que je suis clairement en faveur de la **variante 3**, soit : "Les entreprises qui louent exclusivement les services du propriétaire ou du copropriétaire de l'entreprise ne sont pas soumises à autorisation".

Vous remerciant une fois de plus de m'avoir consulté et vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef du département



Philippe Leuba  
Conseiller d'Etat